

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : BEILLA-PANTEL Emilie à CONSTANT Sandrine, PARENT Philippe à DOLADILLE Damien

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

7.2 - OBJET : COMPLEMENT SUBVENTION 2025

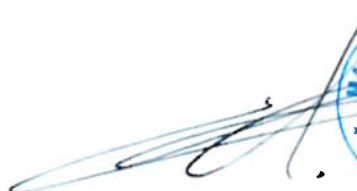
Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole verse une subvention annuelle aux associations Saint-Albanaise.

Le Président de l'association « Graines de Folie » sollicite la Commune pour une aide au fonctionnement permettant de participer à des animations locales comme la Fête de Printemps.

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention d'un montant de **150 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ci-avant énoncée, à savoir, le versement d'une subvention pour l'association « Graines de folie » d'un montant de 150 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner suite à ce dossier.

  Maire.
Samuel SOULIER